



**Mairie**  
Place de la République  
08800 – MONTHERME  
Tél : 03 24 53 00 09  
Fax : 03 24 53 01 15  
[mairie.montherme@wanadoo.fr](mailto:mairie.montherme@wanadoo.fr)

Site internet :  
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :  
du lundi au vendredi inclus,  
de 8 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences d'un élu en mairie,

le mardi de 17 h à 18 h 30  
le samedi de 10 h à 11 h  
ou

sur rendez-vous en contactant le  
n° 03 24 53 00 09  
ou [mairie.montherme@orange.fr](mailto:mairie.montherme@orange.fr)

Ancienne école des Hauts-Buttés,  
le premier samedi du mois,  
de 10 h à 11 h :  
M. B. SCHRUB

## **MONTHERME**

Siège de la  
Communauté de Communes  
Meuse et Semoy  
Regroupant

BOGNY-SUR-MEUSE  
DEVILLE  
JOIGNY SUR MEUSE  
HAULME  
HAUTES-RIVIERES  
LAIFOUR  
MONTHERME  
THILAY  
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

# **LA LETTRE** **D'INFORMATION MUNICIPALE**

**MAI 2016**

**No 38**

Sommaire :

Page 2 : La nouvelle Intercommunalité  
COP 21  
Nouvelles technologies : imprimante 3D  
Fermeture d'une classe à l'école du Centre

Page 3, 4 : Pour une information juste

Page 5 : Opération « Rivières Propres »  
Quelle eau buvez-vous  
Stop aux déjections canines  
L'Orée des légendes 2016  
Manifestations à venir

Page 6 : Nouvelle réglementation  
pour l'affouage « Attention »  
Information  
Etat civil



### **Le mot du Maire :**

La baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (Etat) de 40 000€ en 2015 a conduit le Conseil Municipal à augmenter ses taux d'imposition de 1% . En 2016, c'est à une nouvelle baisse de 68 000€ qu'il faut faire face avec le risque de voir encore d'autres dotations disparaître. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le Conseil Municipal en date du 13 Avril a décidé, à nouveau, d'augmenter ses taux communaux de 1% pour un gain fiscal de 6 400€.

Seule une gestion à l'économie des dépenses de fonctionnement avec une baisse limitée des investissements peut permettre à la Commune de continuer à offrir les mêmes services à la population et à maintenir ses aides à toutes les associations.

L'année 2016 sera l'année préparatoire à la fusion de notre Communauté de Communes avec celle de « la Pointe ». Tout va être mis en place pour en limiter l'impact fiscal (lire article p.2) pour que nous puissions garder nos compétences ainsi que notre mode de gestion économe avec la mutualisation de nos moyens et services. Nous savons que cela sera difficile avec de futurs partenaires résolument déclarés hostiles à la construction de cette nouvelle structure intercommunale (EPCI). Nous vous tiendrons donc régulièrement informés de l'évolution de la situation tout en mettant, au cours des négociations, chacun face à ses responsabilités.

**A. BERNARD**

## La nouvelle intercommunalité

### Fusion - préparation :

Même si le conseil communautaire de notre CCMS et les conseils municipaux concernés se sont toujours opposés au projet de fusion ARM-CCMS, celui-ci est devenu inévitable, lire « pour une juste information ». En effet, l'intérêt des ménages et des entreprises de notre territoire n'ayant pas été pris en compte, comme nous le réclamions dans un amendement, aucune alternative au projet du Préfet n'a pu voir le jour en CDCI.

Afin de préparer cette fusion, aujourd'hui quasi-officielle et d'en réduire l'impact fiscal, à savoir une hausse, prévisible de 2,4 Millions d'€ à supporter pour nos contribuables et nos entreprises, il a été décidé de rapprocher nos taux d'imposition communautaires de ceux de ARM tout en réduisant nos taux communaux. C'est ainsi que sur votre feuille d'impôts 2016 vous verrez une forte hausse des taux de la CCMS et parallèlement une forte baisse des taux communaux. Cette opération n'a d'autre but que de limiter au maximum l'impact fiscal sur les ménages en le ramenant de 2,4 M€ à 400 000 €. C'est ainsi que la hausse prévisible de la taxe d'habitation et du foncier non-bâti sera annulée et que l'impact sur le foncier bâti sera réduit et pourra être lissé sur 12 ans (3€ par an en moyenne pour un contribuable de Monthermé).

## COP 21 (21<sup>ème</sup> conférence sur le climat)

L'Education Nationale, afin de sensibiliser les enfants aux changements climatiques a demandé à toutes les écoles de France de planter un arbre. C'est ainsi que le 13 Décembre dernier, la commune a financé l'achat d'un tilleul et d'une plaque commémorative de l'évènement. Les enfants de l'école du centre ont planté cet arbre sur l'espace allée Méhul, en remplacement des grands frênes qui devaient être abattus pour des raisons de sécurité.



## Nouvelles technologies : l'impression 3D

### Meuse et Semoy innove :

De tout temps, la fabrication de pièces industrielles a consisté principalement à enlever de la matière par usinage, c'est la « fabrication soustractive ». Nous avons un inventaire important de toutes ces techniques dans le Musée de la Métallurgie Ardennaise (MMA), 103 rue de la Vallée 08120 Bogny-sur-Meuse (03 24 35 06 71).

[contactmma08@orange.fr](mailto:contactmma08@orange.fr)

Aujourd'hui un mode de fabrication issu des nouvelles technologies de l'informatique appelé « fabrication additive » s'impose dans des domaines aussi diversifiés que ceux de l'industrie, de la médecine, du bâtiment...etc. Ces techniques sont développées au service des entreprises comme des particuliers à l'IFTS (Institut de Formation Technique Supérieur) de Charleville-Mézières qui y assure également une formation d'ingénieurs.

Le député Christophe Léonard a accompagné cette modernisation en dotant tous les collèges et lycées de sa circonscription d'une imprimante 3D.



La Communauté de Communes a donc décidé, en étroite collaboration avec l'IFTS, d'ouvrir un Fab-Lab (Laboratoire de Fabrication additive) au sein du MMA mêlant ainsi l'histoire industrielle et les technologies du futur.

Au MMA, un scanner et 10 stylos 3D, 3 imprimantes 3D, 4 postes de logiciels de modélisation 3D sont mis librement à la disposition du public (Industriels, artisans, artistes, bricoleurs, étudiants, scolaires, particuliers intéressés...) avec un accompagnement et des conseils prodigués par un technicien de l'IFTS de Charleville-Mézières. **À chacun d'en profiter :**

Les mercredis de 14h à 18h

Les samedis en semaine paire de 14h à 18h

Les vendredis en semaine impaire de 14h à 18h

## Fermeture d'une classe à l'école du Centre

Début Février, les services de l'Education Nationale nous ont informés de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine à l'école du Centre. Le 23 février nous avons rencontré l'Inspecteur de la Circonscription en présence du Directeur de l'école afin d'avoir tous les éclaircissements sur les causes et raisons de cette décision. Depuis plusieurs années, c'est un fait hélas, nous perdons des habitants. C'est le départ des jeunes, pour des raisons professionnelles qui est préoccupant, car le renouvellement des générations ne se fait pas correctement. Aujourd'hui, les effectifs de l'école du Centre (130 élèves) permettent tout juste à cet établissement de conserver ses 6 classes avec une moyenne de 25,8 élèves par niveau. A la rentrée 2016-2017 l'école comptera 116 élèves ce qui fera tomber la moyenne à 19,3 et justifiera la fermeture d'une classe. La moyenne des élèves avec 5 classes sera alors de 23,2 encore en limite basse mais acceptable pour l'Education Nationale. C'est donc avec regret et amertume que nous avons convenu qu'il n'était ni justifié ni défendable de vouloir maintenir à toute force 6 classes dans cet établissement. L'information en a été donnée au conseil d'école du 10 Mars 2016.

Le Député Christophe Léonard a ensuite contacté notre Commune pour obtenir tous les renseignements nécessaires pour une éventuelle intervention auprès des services de l'Education Nationale.

*Sur ce sujet, toujours, vous avez sans doute reçu un courrier de Pierre Cordier vous informant qu'il allait « s'occuper » de ce dossier. On se demande encore sous quel mandat ou à quel titre il veut intervenir : en tant que Conseiller Départemental d'un autre canton que le nôtre ? En tant que Vice-président du Conseil Départemental ? En tant que Vice-président d'Ardennes Métropole ? En tant que Président du SDIS ? En tant que Maire de Neufmanil ? En tant que .....? Ou tout simplement en tant que futur candidat aux législatives à l'affût des problèmes des Communes afin d'assurer sa propre communication ?*

## **Pour une juste information :**

### **Petit lexique :**

*Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République.*

*CCMS : Communauté de Communes Meuse et Semoy.*

*ARM : Communauté de Communes Ardennes- Rives de Meuse. (De Revin à Givet)*

*AT : Communauté de Communes Ardennes-Thiérache. (Auvillers les Forges, Signy le Petit)*

*PDF : Communauté de Communes Portes de France. (De Les Mazures à Rocroi)*

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.*

*CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale.*

*(Il faut savoir que les 42 membres de la CDCI ne sont pas tous forcément concernés par les décisions à prendre, en effet, ils sont élus par leurs pairs au sein de différents « collèges » : Conseils Régional et Départemental, Communes, EPCI, syndicats intercommunaux, etc. A partir de cela, un arrêté préfectoral fixe ensuite la liste des membres ce qui peut aboutir à des disparités dans la représentation des territoires. Par exemple : 4 élus pour ARM et 1 élus pour la CCMS au sein de cette assemblée.)*

### **Rappels :**

**Étape 1 :** Lors d'une première réunion de la CDCI le 21 Septembre 2015, à l'unanimité, ses membres demande le « statu quo actif » de la carte intercommunale jusqu'aux prochaines échéances électorales tout en garantissant à Meuse et Semoy qu'elle ne serait pas démantelée.

**Étape2:** Lors d'une seconde réunion de la CDCI le 12 Octobre 2015, Le Préfet des Ardennes propose un nouveau schéma de coopération intercommunale conforme à la loi NOTRe avec, entre autres, une fusion CCMS-ARM ainsi qu'une fusion AT-PDF.

**Étape 3 :** Cette proposition a été rejetée **unanimement** par tous les Conseils Municipaux et Conseils Communautaires concernés.

**Étape 4 :** Afin d'éviter que le schéma du Préfet ne s'applique d'office aux Communautés de Communes concernées, il est donc devenu nécessaire de soumettre d'autres propositions à la CDCI, appelées amendements.

Pour cela, comme indiqué dans la LIM 37 (« Mot du Maire (suite). P. 2) notre Com-Com a mandaté un bureau d'études pour envisager divers scénarios de regroupements intercommunaux afin de proposer un amendement conforme aux intérêts de notre territoire et de nos populations.

Fusion CCMS-ARM

Fusion AT-PDF-CCMS

Fusion CCMS-PDF

Fusion avec l'agglo Charleville-Sedan (Ardennes Métropole)

A l'issue de ces études, il est apparu que :

La fusion CCMS-ARM aurait un impact fiscal très important pour nos populations dans un contexte où les dirigeants d'ARM nous ont affirmé clairement, avec menaces, leur opposition à ce regroupement. Leur seul échappatoire étant notre démantèlement.

La fusion CCMS-PDF-AT s'est heurtée au refus du Président d'AT.

La fusion CCMS-PDF s'étant révélée comme la plus neutre fiscalement pour les ménages et les entreprises des deux EPCI a donc été soumise au vote des 2 conseils communautaires : **Unanimité en CCMS et du côté de PDF sur 31 communes, 29 ont délibéré : 24 pour et 5 contre.**

La fusion avec la grande agglo trop récente, n'était pas envisageable actuellement.

Dans l'étude3, que nous soutenons, Le Président de PDF, R. Depaix, est assuré d'une majorité de sièges dans le nouvel EPCI (28 pour PDF contre 25 pour CCMS), tout aurait donc pu être pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Malgré cela, R. Depaix, voulant assurer son pouvoir « politique » sur le nouveau Conseil Communautaire (CCMS+PDF), invoquant un « accord local », nous imposait d'accepter une réduction de 4 du nombre de nos délégués soit : 28 délégués PDF contre 21 délégués CCMS.

Alors que nous représentons le plus grand nombre d'habitants, cette décision unilatérale et injustifiée a été jugée inacceptable et antidémocratique par notre conseil communautaire et la grande majorité de nos conseils municipaux.

**Néanmoins, par souci d'apaisement, et toujours dans l'intérêt de nos populations, nous avons décidé et affirmé que Meuse et Semoy ne présenterait pas de candidat à la Présidence du nouvel EPCI garantissant ainsi à R. Depaix, Président de PDF, la gouvernance du nouveau groupement de communes.**

## Que s'est-il donc passé lors de cette 2<sup>ème</sup> réunion de la CDCI le 7 Mars 2016 ?

Deux amendements « sérieux » ont été proposés :

Fusion CCMS-PDF présentée par E. Pilardeau pour la CCMS.

Découpage de la CCMS avec la Semoy (Thilay-Haulmé-Tournavaux-Les Hautes.Rivières) rattachés à ARM et la Meuse (Monthermé-Deville-Lafour- Bogny/Meuse) rattachés à PDF, présenté par C. Wallendorff pour ARM et R. Depaix.

Alors que la date de dépôt des amendements est largement dépassée, deux amendements « surprises » sont alors « sortis d'un chapeau » en séance :

Fusion CCMS-AT-PDF avec la grande agglo. Charleville-Sedan présenté par R. Depaix.

Demande de sortie de la commune de Neuville-les-This de PDF pour intégrer la CC des Crêtes Pré-ardennaises.

**Nous comprenons alors que l'intérêt de populations défendues par les élus des territoires concernés cède le pas à des intérêts politiques à l'intérieur de la majorité départementale et que le devenir de notre CCMS et de ses habitants ne pèse pas bien lourd.**

Le Préfet des Ardennes décide alors de repousser la date du vote sur les 4 amendements au 21 Mars avec dépôt des amendements impérativement avant le 15 Mars.

### Réunion de la CDCI du 21 Mars 2016 :

Un cinquième amendement est alors déposé :

Fusion CCMS-ARM et statu quo pour PDF, présenté par R. Depaix

D'entrée, les amendements 3 et 4 ci-dessus sont retirés par leurs auteurs. Ils n'avaient donc d'autre but que de gagner du temps afin de laisser libre court aux tractations politiciennes, ce qui confirme nos inquiétudes.

Les amendements 1,2 et 5 sont soumis tour à tour aux membres de la CDCI.

Aucun n'obtenant la majorité des 2/3 prévue par la loi, c'est finalement le schéma du Préfet (**rejeté par tous les conseils des territoires**) qui va s'appliquer, nous ramenant ainsi à la « case départ ».

### Conclusion :

Cela pourrait prêter à rire si ce qui se joue actuellement n'était pas d'une extrême importance pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

On constate hélas, que dans une assemblée homogène politiquement, **le seul amendement cohérent**, souhaité par les élus CCMS et voté par les élus de PDF et qui prend en compte les intérêts des populations de ces deux territoires, a été rejeté.

La déception de vos élus CCMS est à la hauteur de cet enjeu devant l'incapacité de la majorité départementale à décider d'autre chose qu'un schéma préfectoral pourtant rejeté unanimement.

## **Travaux à venir sur le territoire**

### **Du côté de la CCMS :**

- Deuxième tranche de la route de la Croix Labonne.
- Création d'un parking rue A. Compain le long de l'école juste avant le centre médico-social.
- Gravillonnage de rues.
- Finitions sur la trans-semoysienne.
- Mise en accessibilité des équipements sur le stade de foot.

### **Du côté de la Commune : (pour les plus importants)**

- Continuité des travaux d'eau sur les Ecaillettes défense incendie, surpression et en foussement des réseaux secs.
- Réparations à la station d'épuration.
- Réfection du béton et construction d'une toiture sur la station de pompage.
- Accessibilité des sanitaires publics avec création de WC place et salle J.B. Clément (en attente de subventions).
- Travaux divers église des Hauts-Buttés et église de Laval-Dieu.
- Travaux de mise en accessibilité divers sur les bâtiments publics.
- Accès pompiers quai des bateliers.
- Réfection d'un pan de la toiture à l'ancienne école Rive Gauche



## Opération Rivières propres par l'AAPPMA, Association de pêche « le réveil »

L'AAPPMA « le Réveil » a organisé le matin du samedi 2 avril, l'opération « rivières propres ». Le principe est de faire appel à des bénévoles pour ramasser les débris le long des berges de la Meuse et de la Semoy. C'est ainsi que 21 jeunes de l'école de pêche se sont portés volontaires pour offrir un peu de leur temps libre à cette démarche écoresponsable pour une collecte de 1 tonne de déchets.

L'association participe également activement à divers projets tel que le rempoissonnement régulier de nos cours d'eau, à des interventions sur les accueils de loisirs (petites vacances scolaires et périscolaire). L'objectif de ces animations est de faire découvrir les différents écosystèmes et techniques de pêches sur les bords de la Meuse et de la Semoy.



## Quelle eau buvez-vous ?



**Particuliers raccordés au réseau d'eau potable :**

**Qui contrôle votre eau ?** La Délégation Territoriale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est chargée du contrôle sanitaire

des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

**Origine de votre eau :** l'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de Monthermé. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en régie communale. L'eau distribuée provient d'une ressource de surface bénéficiant d'un périmètre de protection, et subit un traitement de désinfection.

**Avis sanitaire global :** Eau de bonne qualité pour la bactériologie, les nitrates et les pesticides.

## Stop aux déjections canines

La municipalité tient à informer et sensibiliser certains propriétaires de chiens de la Commune sur leur manque de civisme. Effectivement, des administrés se plaignent régulièrement, et à juste titre, de l'état déplorable des espaces publics (trottoirs, voie verte, places,...) qui se trouvent souillés de déjections canines, à tel point que certaines promenades sont devenues un véritable parcours du combattant. Alors tant que nos amis les bêtes ne seront pas capables de le faire elles même, nous faisons appel à nouveau, au civisme et au sens des responsabilités de chacun pour ramasser les crottes de leur fidèle compagnon.



## L'orée des légendes 2016

Les 2 et 3 avril derniers s'est déroulée la cinquième édition du festival « l'Orée des légendes » de Monthermé, sur le thème « Des loups et Du Trône de fer ». Cette manifestation a connu un franc succès avec plus de 7500 entrées.

C'est une cinquantaine d'auteurs, d'éditeurs, d'exposants et d'illustrateurs du merveilleux et du légendaire qui étaient réunis sur les 800 m<sup>2</sup> du salon. Parallèlement, le marché féerique conduisant à l'Abbaye a ravi les festivaillers et visiteurs avec ses 58 échoppes, ses animations musicales, et les interventions des conteurs ou lutins.

Médèle Kat, conteuse, a animé les randonnées organisées par Guy Pleutin et Jean Pierre Fournier, auxquelles ont participé près de 80 personnes.

60 personnes se sont également passionnées pour un conte à l'office de tourisme et 25 enfants accompagnés de leurs parents ont participé au « sentier du P'tit loup » grâce à l'engagement des commerçants de la ville qui ont fait décorer leur vitrine sur le thème du festival. Qu'ils en soient ici remerciés ainsi que Sylvie Jacquemin initiatrice et les artistes peintres.

Une parade dans les rues de Monthermé a clôturé cette nouvelle édition couronnée d'un succès en croissance constante.

Félicitation à l'association et aux bénévoles. Rendez-vous en 2018.

## Manifestations à venir

JUN	Cérémonie des Aviateurs Rendez-vous des jardins à Laval Dieu.	<b>Monthermé</b> Parc de l'Abbaye de Laval - Dieu. Venez échanger : plantes - fleurs - graines. Marché aux fleurs, Produits d'abbaye, Exposition - Artisanat local... Participation de Lise BESEME-PIA, des enfants du Périscolaire et l'atelier portrait de Pascal BOILLET. Buvette, Petite restauration, Tartines des Moines. <b>Rendez-vous aux Jardins</b>  <b>ARDENNES MEGATRAIL</b> Le trail le plus européen du Nord de la France RELEVREZ-VOUS LE DEFIL... ? SAMEDI 25 JUIN 2016 93 km 4800 m 54 km 2800 m 27-27 km 1800 m 12 km 550 m www.ardenne-megatrail.com
D 5		
L 6,13	Concours de pétanque	
S 11	Kermesse des enfants	
D 12	Brocante	
S 18	1-Appel du 18 juin 2-Passage de grades	
L 20, 27	Concours de pétanque	
V 24	1-FESTIBAROCK	
S 25	1-MEGATRIL 2-FESTIBAROCK 3-Soirée dansante	
<b>Juillet</b>		
S 2	Challenge K FRITSCH	
S 9	Concours de pêche sur le Quai des Bateliers	
L 4, 11	Concours de pétanque	
M 13	1-Retraite aux flambeaux 2-Feu d'artifice - Bal	
J 14	1 -Cérémonie 2- Concours de tir	
D 17	Brocante du Vieux Monthermé	
L 18, 25	Concours de pétanque	
V 22	Marché Nocturne	
D 24	13 <sup>ème</sup> Fête du Café 24 juillet à partir de 14h dans les jardins de l'abbaye de Laval Dieu	
<b>Août</b>		
	Concours de pétanque tous les mardis	
S 13	Concours de pêche au camping du Port Diseur	
S 27	1 -Fête patronale 2- Challenge J MATHIEU	
D 28	1 Fête patronale, concert et bal	
L 29	1 Fête Patronale 2 Concours de pétanque	
		<b>FESTIBAROCK IN</b> SENS UNIQUE Rock Trancephon <b>WAZOO</b> Folk Festif UZ by October <b>SCORPIONS</b> by Big Wrong ENTREE GRATUITE <b>SAMEDI 25 JUIN</b> DES 17H15 ESPLANADE DU COSEC <b>MONTHERME</b>

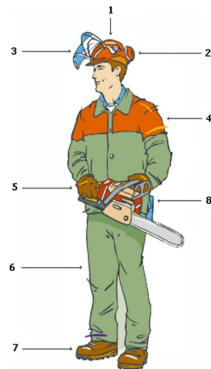
## Nouvelle réglementation pour l'affouage « Attention »

Désormais, les affouagistes sont soumis en matière d'équipement à la même réglementation que celle des professionnels.

Une information a déjà été donnée le mardi 17 novembre 2015, salle Jacques Brel, par les services de l'ONF afin de sensibiliser chacun aux risques et à ses responsabilités face aux assurances.

De plus, les services de l'ONF ont porté l'information directement aux affouagistes afin de préciser les sanctions encourues. Le prochain règlement d'affouage 2017 rappellera le montant des amendes et les obligations de chacun, à savoir :

- 1 et 3) Un casque forestier
- 2) Un protecteur d'ouïe (facultatif)
- 4) Une veste de travail de couleur vive (facultatif)
- 5) Des gants adaptés aux travaux
- 6) Un pantalon anti coupure
- 7) Des bottes ou des chaussures de sécurité
- 8) Du matériel de premiers secours (facultatif)



## INFORMATION

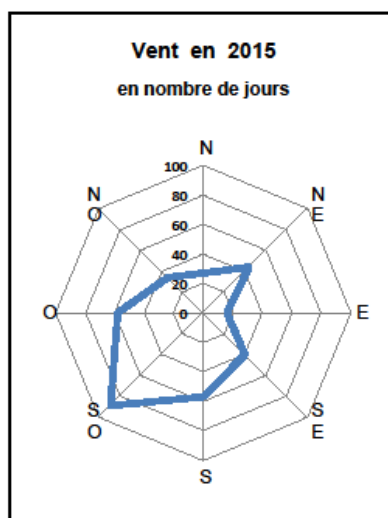
La Commune a décidé de mettre en vente la maison, avec terrain et dépendances, sise au 83, rue Paul Doumer (ancien presbytère). Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de Maître C. Villemin. tel : 03 24 53 00 18



## Météorologie à Monthermé

D'après les relevés de G. LEFORT et D. THILLOIS

Année 2015													
	Vent en nombre de jours								Précipitations en mm = l/m <sup>2</sup>		Températures moyennes en°C		
	N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	Total	Moyenne	mini	maxi	
Janvier	31	1	2	1	1	6	13	6	1	141	4,5	0,5	4,8
Février	28	3	5	1	7	2	4	4	2	110	3,9	-0,3	5,7
Mars	31	3	5	2	2	5	5	5	4	70	2,3	1,4	12
Avril	30	2	8	1	1	6	5	4	3	55	1,8	4,2	17,4
Mai	31	4	1	0	1	3	9	9	4	55	1,8	8,5	19,9
Juin	30	0	8	2	2	1	6	7	4	46	1,5	12,1	25
Juillet	31	0	2	2	5	0	6	13	3	60	1,9	15	27,5
Août	31	3	2	0	6	6	6	3	5	118	3,8	14,5	26,5
Septembre	30	2	6	3	1	2	9	3	4	130	4,8	9,7	18,7
Octobre	31	6	5	3	8	4	2	3	0	41	1,3	7,3	13,7
Novembre	30	3	0	1	2	6	15	1	2	147	4,9	6,5	11
Décembre	31	0	0	0	4	16	9	0	2	110	3,5	5	9,3
<b>Totaux</b>	<b>365</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>89</b>	<b>58</b>	<b>34</b>	<b>1 083</b>			
<b>Moyennes</b>										<b>3,0</b>		<b>7,0</b>	<b>16,0</b>



	De 2003 à 2015 inclus		Températures en°C	
	Total	Moyenne	mini	maxi
Janvier	132	4,5	0,5	5,5
Février	100	3,8	0,1	6,6
Mars	84	2,9	2	12,3
Avril	68	2,5	5,1	17,5
Mai	86	2,9	8,8	20,7
Juin	72	2,4	12,3	24,1
Juillet	106	3,7	14	25,4
Août	102	3,6	13,6	24,2
Septembre	66	2,2	10,1	20,7
Octobre	95	3,2	7,4	15,4
Novembre	116	4	4,4	10,1
Décembre	139	4,8	1,1	5,9
<b>Totaux</b>	<b>1 166</b>			
<b>Moyennes</b>		<b>3,2</b>	<b>6,6</b>	<b>15,7</b>

## Etat civil du 26/11/2015 au 15/05/2016

Ces listes sont publiées avec l'assentiment des personnes intéressées ou de leurs responsables légaux

### Naissances

WALLET Apolline	31 décembre
PRUVOST Anna Catherine Chantal	7 janvier
ECK Paul Yannick	18 janvier
ALEM Rayan	27 janvier
HENRY THOLIERE Jade Danielle Dominique	17 mars
LABIQUE PETITJEAN Hayley Jacqueline Bernadette	6 avril
LÉROUX SPENGLER Shanna Fina Isabelle	7 avril
PAYON Sasha Claude	14 avril
CHABOT Noa	14 avril

### Décès

MANY Ginette Yvonne (89 ans)	30 novembre
Veuve BLANCHEMANCHE	
RILLE Suzanne Yvonne (84 ans)	20 décembre
Epouse SCHOTTE	
BOUQUIGNAUD Sylviane Pierrette (90 ans)	27 décembre
Veuve VIDAL	
LHERBIER Yvon-Marie Jules Octave (69 ans)	28 décembre
CLEMENT Louissette Rolande (78 ans)	7 janvier
Veuve MAUCORT	
GOULARD Paul Louis (79 ans)	10 janvier

DUPUY France (87 ans)	22 janvier
Veuve DUPONT	
COUCHARIERE Robert Louis (86 ans)	5 février
Epoux MOULINET	
OLETTE Yves Henri Joseph (89 ans)	6 février
Veuf ADNESSE	
BURTON Josette Marie (91 ans)	19 février
Veuf HUBERT	
FONTAINE Jean-Pierre Henri Joseph (54 ans)	28 février
Epoux RAVEAUX	
LEROY Francine Alice Renée (82 ans)	4 mars
Veuve JOSET	
CICUTTU Madeleine Maria (83 ans)	7 mars
Veuve CASALINI	
VOITON Robert (89 ans)	7 mars
Veuf DEMISSY	
PINTO CORREIA Elvira (76 ans)	4 avril
Veuve COUTINHO	
LEPINE Marie-Claude Denise (65 ans)	11 avril
Veuve DAVIS	
NAVEZ Paul (87 ans)	28 avril
Epoux GEVERS	
EPIROTTI Benvenuta Isetta	6 mai
Veuf Coupaye	
GARAJ Julienne	6 mai
Veuve GALLET	